



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) qu'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. L'augmentation de la rémunération du maire de 7 112,00\$ à 10 000,00\$ et de celle des conseillers de 2 380,00\$ à 3 500,00\$.
2. Suivant l'augmentation de la rémunération des membres du conseil, l'allocation du maire de 3 556,00\$ est augmentée à 5 000,00\$ et celle des conseillers de 1 190,00\$ à 1 750,00\$.
3. Ce projet de règlement fixe l'indexation annuelle de la rémunération des membres du conseil à 1.5%.
4. Que ces dispositions soient rétroactives au 1^{er} janvier 2022;

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 10 janvier 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 9, chemin Gosford à Ham-Sud.

Donné à Ham-Sud, le 16 décembre 2021.

Etienne Bélisle
Directeur général et
Secrétaire-trésorier